



Fiche Signalétique

PRO-GRO®

Version: 1.5

Date de révision: 10/10/2013

Date d'impression: 10/10/2013

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit: *PRO-GRO®*

Description d'utilisation du produit: Produit phytosanitaire

Nature chimique: Fongicide

Société: Chemtura Canada Co./Cie
25 ERB STREET
Elmira, Ontario
N3B 3A3
Canada

Téléphone: (US) +1 866-430-2775

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: :
: 866-744-3060
CANUTEC: (24 heures par jour) 613-996-6666 (appeler à frais virés)

Pour d'autres numéros d'appels d'urgence, se référer à la section 16 de la Fiche de sécurité.

Préparé par Service de la sécurité des produits
10/10/2013 (US) +1 866-430-2775

MSDSRequest@chemtura.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

DANGER!

Forme: solide Couleur: blanc cassé Odeur: légère de mois

Résumé des risques : Irritant pour les yeux.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Peut provoquer le cancer.
Peut être nocif en cas d'absorption par la peau.
La consommation de boissons alcoolisées intensifie les effets nocifs de ce produit chimique (Thiram).

WHMIS Classification : : Ce produit est enregistré sous l'Acte des Produits de la Lutte contre les animaux nuisibles et est par conséquent exempté de fournisseur WHMIS qui étiquette et requirements MSDS. Veuillez lire MSDS entier et étiquette du produit pour les précautions de la sécurité.

Effets potentiels sur la santé



Fiche Signalétique

PRO-GRO®

Version: 1.5

Date de révision: 10/10/2013

Date d'impression: 10/10/2013

Voies d'entrée principales : Contact avec la peau
Inhalation
Contact avec les yeux

Organes cibles : Foie
Reins
Système nerveux central
Poumons

Inhalation : Peut irriter le système respiratoire.

Peau : Peut provoquer une irritation de la peau.
Peut être nocif en cas d'absorption par la peau.

Yeux : Irritant pour les yeux.

Ingestion : Peut être nocif si ingéré.

Exposition chronique : L'inhalation à long terme de poussières de silice cristallisée peut causer une pneumopathie (silicose).
L'exposition d'inhalation à long terme peut causer des effets dans ce qui suit :
Cancer

Cancérogénicité:
IARC

Groupe 1: Cancérogène pour l'homme
kaolin 1332-58-7

Cancérogénicité:

Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme
titanium dioxide 13463-67-7

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par OSHA (Administration de la sécurité et santé au travail - Etats-Unis).

NTP

Known to be human carcinogen
kaolin 1332-58-7

ACGIH

Aucune composante de ce produit présente à des niveaux plus élevés ou égaux à 0,1 % n'est identifiée comme cancérogène ou potentiellement cancérogène par l'ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Composant / No. CAS	% en poids
thiram 137-26-8	50 %
carboxin 5234-68-4	30 %
titanium dioxide	0.1 - < 1 %



Fiche Signalétique

PRO-GRO®

Version: 1.5

Date de révision: 10/10/2013

Date d'impression: 10/10/2013

13463-67-7

quartz (SiO₂) (Fr = 100%)

14808-60-7

0.1 - < 1 %

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Procédures de premiers soins

- Inhalation : Déplacer à l'air frais
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
Appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver à l'eau chaude et au savon.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Laver les vêtements avant de la réutiliser.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Appeler un médecin.
- Ingestion : Ne PAS faire vomir.
Rincer la bouche à l'eau.
Appeler un médecin.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité

- Point d'éclair : 112 °C (112 °C)
- Température d'inflammabilité : Remarques: non établi(e)
- Limite d'explosivité, inférieure : Remarques: donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure : Remarques: donnée non disponible

Lutte contre l'incendie

- Moyen d'extinction approprié : Moyen d'extinction - pour les grands incendies
Mousse résistant à l'alcool
(pour les petits incendies)
Bioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
Eau pulvérisée
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau pulvérisée
- Autres informations : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou souterraines.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

- Équipement de protection : Des vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.



Fiche Signalétique

PRO-GRO®

Version: 1.5

Date de révision: 10/10/2013

Date d'impression: 10/10/2013

spécial pour les pompiers

Appareil respiratoire autonome (EN 133)

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles : Porter un équipement de protection adéquat.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- Méthodes de confinement /
Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation

- Procédures de manutention : Utiliser les produits de protection sécuritairement. Avant l'utilisation, toujours lire l'étiquette et les renseignements sur les produits.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Porter un équipement de protection personnelle.
Utiliser avec une ventilation adéquate.
Éviter la formation de poussière.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Peut former un mélange poussière-air explosif.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Entreposage

- Exigences concernant les aires d'entreposage et les conteneurs : Conserver dans le contenant original.
Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Information supplémentaire : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants / No. CAS	Valeur / Base / Mise à jour	Paramètres de contrôle	Autres informations
thiram 137-26-8	2007-01-01	1 mg/m3	
	2010-09-01	1 mg/m3	



Fiche Signalétique

PRO-GRO®

Version: 1.5

Date de révision: 10/10/2013

Date d'impression: 10/10/2013

		1 mg/m3	
	2005-12-17		
	VEMP	5 mg/m3	
	2006-12-29		
titanium dioxide 13463-67-7		10 mg/m3	
	2009-04-30		
		10 mg/m3	
	2006-11-29		
		10 mg/m3	
	2005-12-17		
	VEMP	10 mg/m3	
	2012-11-28		
quartz (SiO2) (Fr = 100%) 14808-60-7		0.1 mg/m3	
	2007-01-01		
	LMPT	0.1 mg/m3	
	2010-11-05		
		0.025 mg/m3	
	2009-04-30		
	VEMP	0.1 mg/m3	
	2012-11-28		
		0.025 mg/m3	
	2012-04-20		



PRO-GRO®

Version: 1.5

Date de révision: 10/10/2013

Date d'impression: 10/10/2013

Mesures d'ordre technique

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains : Gants imperméables

Protection de la peau et du corps : vêtements étanches

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Respirateur avec un filtre à poussière

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme : solide
Couleur : blanc cassé
Odeur : légère
de moisi

Consignes de sécurité

Point d'éclair : 112 °C (112 °C)
Température d'inflammabilité : Remarques: non établi(e)
Limite d'explosivité, inférieure : Note: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure : Note: donnée non disponible
Point/intervalle de fusion : Note: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition : Note: sans objet
Pression de vapeur : sans objet
Solubilité dans l'eau : Note: donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Note: donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Note: sans objet



Fiche Signalétique

PRO-GRO®

Version: 1.5

Date de révision: 10/10/2013

Date d'impression: 10/10/2013

Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: (90 d)
NOEL: 5.5 mg/kg

Effets de la magnétorésistance colossale

- thiram : Cancérogénicité: négatif
Mutagénicité: négatif
Toxicité pour la reproduction: négatif
- carboxin : Cancérogénicité: négatif
Mutagénicité: négatif
Tératogénicité: négatif
Toxicité pour la reproduction: négatif
- titanium dioxide : Cancérogénicité: N'est pas classé comme cancérogène pour l'humain.
Mutagénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
- Cancérogénicité: Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme
- quartz (SiO₂) (Fr = 100%) : Cancérogénicité: Cancérogène pour l'homme.
Mutagénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons

- thiram : CL50: 0.046 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Essai en statique
- carboxin : CL50: 2.3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Essai en dynamique
- titanium dioxide : CL0: 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Espèce: Leuciscus idus (Ide)
Essai en statique
CL50: 240 - 370 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Espèce: Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

- thiram : CE50: 0.011 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Daphnia magna (Puce d'eau)



Fiche Signalétique

PRO-GRO®

Version: 1.5

Date de révision: 10/10/2013

Date d'impression: 10/10/2013

carboxin	: Essai en statique : CE50: > 57 mg/l Durée d'exposition: 48 h Espèce: Daphnia magna (Puce d'eau) Essai en dynamique
Toxicité pour les algues thiram	: CE50: 0.065 mg/l Durée d'exposition: 120 h Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes) Essai en statique
carboxin	: CE50: 0.48 mg/l Durée d'exposition: 5 d Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes) Essai en statique
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) carboxin	: NOEC: 0.32 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) thiram	: 0.008 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Puce d'eau)
carboxin	: NOEC: 0.32 mg/l Durée d'exposition: 17 d Espèce: Daphnia magna (Puce d'eau)
Biodégradabilité thiram	: Résultat: Difficilement biodégradable.
carboxin	: Résultat: Difficilement biodégradable.

Information supplémentaire sur l'écologie

Résultats de l'évaluation de la persistance, bioaccumulabilité et toxicité thiram	: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT).
carboxin	: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT).
Information écologique supplémentaire	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit. Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Autres informations	: En accord avec les règlements locaux et nationaux.
---------------------	--



PRO-GRO®

Version: 1.5

Date de révision: 10/10/2013

Date d'impression: 10/10/2013

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

No. ONU : 3077
Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (thiram, carboxin)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'environnement : oui

IATA

No. ONU : 3077
Description des marchandises : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (thiram, carboxin)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

No. ONU : 3077
Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (thiram, carboxin)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
No EMS Numéro 1 : F-A
No EMS Numéro 2 : S-F
Polluant marin : oui
thiramcarboxin
Dangereux pour l'environnement : oui
thiram carboxin

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

WHMIS Classification :

NPRI Composants : naphthalene

91-20-3



Fiche Signalétique

PRO-GRO®

Version: 1.5

Date de révision: 10/10/2013

Date d'impression: 10/10/2013

Prop. 65 de la Californie Composants : ATTENTION! Ce produit contient une substance chimique reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer le cancer.

kaolin	1332-58-7 kaolin
titanium dioxide	13463-67-7 titanium dioxide
quartz (SiO ₂) (Fr = 100%)	14808-60-7 quartz (SiO ₂) (Fr = 100%)
naphthalene	91-20-3 naphthalene (Vapour and gas)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Autre No. de téléphone en cas d'urgence

<u>Latin America:</u>	Brazil	+55 113 711 9144
	All other countries	+44 (0) 1235 239 670
<u>Mexico:</u>		+52 555 004 8763

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.